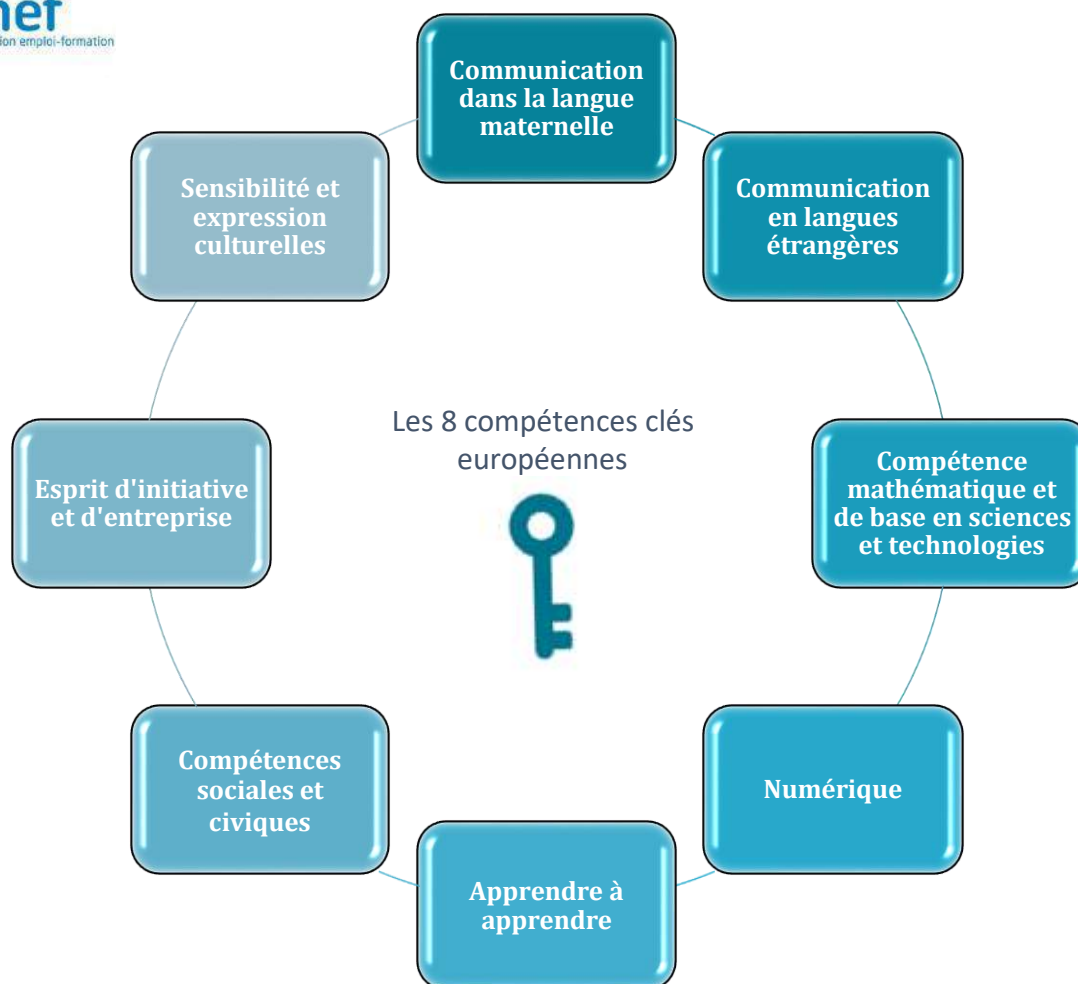


Pour l'accès de tous
aux compétences clés
partout et à tout moment
Mobilisons-nous !



Les huit compétences clés européennes sont « celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi. ». Elles sont « considérées comme étant aussi importantes les unes que les autres, dans la mesure où chacune d'entre elles peut contribuer à la réussite de l'individu vivant dans une société de la connaissance. »

La France en retard dans l'accès aux compétences de base de ses citoyens (OCDE)

Etude OCDE (2016), *L'importance des compétences : Nouveaux résultats de l'Évaluation des compétences des adultes*.



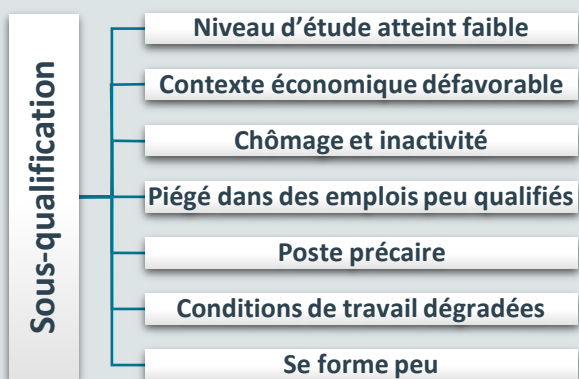
24^{ème}/33

Sur 33 pays étudiés, la France n'arrive que 24^{ème} en termes de compétences des adultes dans les champs de la littératie et de la numératie. « Les résultats de l'évaluation montrent que les compétences ont davantage d'impact que les salaires ou l'emploi sur l'amélioration du niveau de vie. »

Les coûts économiques et sociaux du manque de formation sont connus et chiffrés (CEDEFOP)

Cedefop (07/2017). *Investing in skills pays off : the economic and social cost of lowskilled adults in the EU*.

Caractéristiques, critères et facteurs de risques liés à la situation de sous-qualification



Impacts de l'élévation du niveau de compétences

INDIVIDUS & FAMILLES :

Revenus et employabilité, meilleure santé, sentiment de bien-être et de satisfaction

EMPLOYEURS & ENTREPRISES :

Productivité et retour sur investissement, économie sur les frais de recrutement d'effectifs qualifiés

ÉCONOMIE :

Productivité et croissance, recettes fiscales et diminution des dépenses publiques (délinquance, santé, allocations...)

SOCIÉTÉ :

Inclusion sociale, engagement civique et politique

SI À L'HORIZON 2025

L'EUROPE PERMET À LA MOITIÉ DES EUROPÉENS CONCERNÉS DE SORTIR DE LA SOUS QUALIFICATION, ELLE EN RETIRERA UN BÉNÉFICE NET DE :

+ 2 013 MILLIARDS €

Au sein de l'UE, les États membres appliquant une politique préventive sont ceux qui comptent le moins d'adultes peu qualifiés

Politique **préventive** = investissement important dans l'éducation et l'équilibre vie professionnelle et personnelle, politique de l'emploi dans la moyenne européenne.

Taux d'adultes peu qualifiés en littératie
= **14,9 %**

Taux d'adultes peu qualifiés en numératie
= **14,5 %**

Politique **curative** (dont France) = dépenses importantes dans le cadre de la politique de l'emploi, notamment en **formation** et en création rapide d'emploi.

Taux d'adultes peu qualifiés en littératie
= **20,2 %**

Taux d'adultes peu qualifiés en numératie
= **22,7 %**

**Maintenant que nous avons toutes ces données en main, qu'en faisons-nous ?
Signer cette charte, c'est décider d'agir pour l'intérêt général
en contribuant à l'accès de chacun aux compétences clés.**

- La Charte -
Pour l'accès de tous aux compétences clés européennes

Alors que la mondialisation et la digitalisation de nos sociétés continuent à poser de nouveaux défis, le citoyen devra avoir à son actif un large éventail de compétences clés pour s'adapter avec souplesse à un monde évoluant rapidement et caractérisé par un degré d'interconnexion élevé.

Il s'agit donc, étant donné les enjeux socio-économiques, de donner accès à ces compétences dans une dimension citoyenne et professionnelle et de définir un nouveau cadre d'intervention plus conforme à ces ambitions.

Un engagement citoyen - Une nécessité économique - Une urgence sociétale

Dans le respect :

- de l'**égalité républicaine** qui s'applique à l'accès à l'éducation et la formation sur l'ensemble du territoire sans distinction ;
- du **Code du Travail** qui reconnaît le droit à chacun d'être accompagné, de se former, de voir son niveau de qualification augmenter, d'accéder aux compétences de base (avec le **certificat CléA®**, la France est à ce jour le seul État membre de l'UE à avoir opérationnellement mis en œuvre un dispositif de certification des compétences professionnelles reconnu par tous et accessible de droit) ;
- des **recommandations européennes** établissant l'acquisition et la validation des compétences clés comme une priorité applicable dans tous les États membres.

Au regard :

- des informations désormais disponibles confirmant et chiffrant l'incidence des compétences clés sur le fonctionnement socio-économique d'une nation ;
- du risque majeur que représente la sous-qualification pour l'équilibre économique comme citoyen ;
- de l'urgence avérée d'harmoniser les interventions des différents acteurs à tous les niveaux (politiques, prescripteurs, financeurs, opérateurs, accompagnants, formateurs) par souci d'efficacité et d'optimisation des moyens.

Enfin dans la considération des valeurs partagées par les signataires de cette charte :

- le nécessaire ancrage territorial et la pérennité des financements pour garantir proximité et logique de parcours ;
- la diversité des publics accueillis contribuant à l'ouverture aux autres ;
- un accompagnement global de la personne dans une approche bienveillante.

Nous, signataires de cette charte, partageons ces constats et nous engageons à rechercher les complémentarités nécessaires des actions à mener sur nos territoires ou secteurs d'activité pour contribuer à l'accès du plus grand nombre aux compétences clés selon nos légitimités respectives.

■ **CONSIDÉRER COMME PRIORITAIRE L'ACCÈS AUX COMPÉTENCES CLÉS**

Les signataires actent l'importance des compétences clés dans les parcours de vie des citoyens aussi bien à titre personnel qu'au titre de l'intérêt général. Une série de thèmes intervient dans les huit compétences clés : réflexion critique, créativité, initiative, résolution de problèmes, évaluation des risques, prise de décision, gestion constructive des sentiments. Tous ces aspects ont un impact central sur la capacité de nos sociétés à mieux se comprendre et vivre ensemble. S'ajoute à cela l'économie du numérique qui transforme les compétences requises pour faire face aux mutations de l'emploi. La capacité à détenir à la fois des compétences spécifiques et techniques et des compétences plus transversales, puis à les actualiser en continu, est un enjeu essentiel pour les individus comme pour les entreprises.

Tout acte d'accompagnement, d'orientation ou d'information doit intégrer un positionnement sur les compétences clés afin d'optimiser le parcours de formation ou d'accompagnement pour en garantir la réussite.

■ RÉTABLIR L'EFFECTIVITÉ DU DROIT DE CHACUN À SE FORMER

Les signataires partagent le constat que l'accès de tous aux compétences clés doit être garanti sur l'ensemble du territoire de manière pérenne et juste. Ils sollicitent un rééquilibrage du rôle de l'acteur public dans ses fonctions régaliennes de garantie d'accès de tous aux compétences clés.

Les signataires s'inquiètent des effets de la décentralisation des politiques de formation qui font craindre et déjà constater un désinvestissement du champ des compétences clés au profit du tout qualifiant, laissant de côté les citoyens les plus fragiles et appauvrissant durablement les territoires en offres de formation adaptées à ces publics. Ils alertent les régions sur leur responsabilité auprès des publics fragiles et sur la garantie d'accès à leur droit à formation.

L'État doit asseoir son rôle de garant de l'égalité d'accès aux compétences clés à tout citoyen à travers le territoire.

■ GARANTIR L'ACCÈS À UN PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION ET AUX COMPÉTENCES CLÉS PAR LA MISE EN ŒUVRE DE FINANCEMENTS STRUCTURELS ADAPTÉS

Les signataires alertent les financeurs publics et privés des risques induits à rechercher sur des publics fragiles la rentabilité immédiate de l'action de formation, à l'associer à un retour rapide sur le marché du travail.

Ils soulignent les risques d'une concurrence strictement tarifaire sur de tels publics qui amèneraient à une dégradation qualitative du service rendu.

Les signataires préconisent le retour de politiques structurelles et pluriannuelles pour ces publics les plus fragiles afin de permettre la construction de parcours de formation adaptés et consolidés.

Outiller chaque citoyen en compétences clés en amont de tout parcours, c'est lui donner la capacité de se former aux besoins de son emploi ou du marché du travail de manière plus autonome et éclairée.

■ REDONNER DE LA LISIBILITÉ AU PAYSAGE DES ACTEURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE LA FORMATION

Les signataires comprennent le sentiment de complexité ressenti dans le champ de la formation des adultes, entretenu par la diffusion et confusion des légitimités. Les champs d'action se fondent, se confondent, se cumulent, voire provoquent des mises en concurrence contre-productives.

Les signataires considèrent comme prioritaire l'établissement d'une cartographie lisible des possibilités d'accompagnement et de formation qui sont proposées sur le territoire. Ils sollicitent également un recentrage de chaque acteur sur ses missions premières par souci d'efficacité budgétaire comme organisationnelle, de lisibilité et de transparence.

Rétablir l'action des acteurs en fonction de leurs légitimités respectives et de leurs complémentarités, c'est optimiser les moyens et faciliter le parcours de l'apprenant

■ PÉRENNISER CLÉA® EN GARANTISSANT L'ACCÈS « UNIVERSEL »

Le certificat CléA® est encore jeune mais commence à être connu et reconnu de tous, notamment des publics prioritaires auxquels il est destiné. Il ne certifie pas l'ensemble des 8 compétences clés européennes, mais le certificat CléA® est une première marche importante socialement reconnue de validation d'un socle de compétences accessible de droit.

Les signataires s'inquiètent et s'interrogent du manque de visibilité et de moyens pérennes accordés à cette certification qui représente pourtant la première réponse concrète et partagée à la problématique d'accès aux compétences clés. Ils alertent sur la nécessité d'y associer des modalités financières garantissant son unité (un seul et même CléA®), sa réelle universalité (pour tous en privilégiant les publics prioritaires), sa généralisation effective (personnes en situation de handicap, en situation d'illettrisme, détenus, professions libérales, agents de la fonction publique...).

L'accès aux compétences clés, c'est aussi laisser du temps et donner les moyens à cette nouvelle certification porteuse d'espoir pour l'accès des plus fragiles à une première certification reconnue.